



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2026	Le neuf février deux mil vingt-six à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 02 février 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Carole HERVAGULT, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT (arrivé à 19h10), Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pascal MARIE, Manuella FERREIRA, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Géraldine SUBLET, François BIQUILLON, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	23
Pouvoirs	02
Votants	25
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Hervé LOUR à François BIQUILLON
	<u>Absents</u> : Albert NANIYOULA, Olivier MOHLO
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine SUBLET

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.12 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BACH ACADEMIE EN SEINE-EURE

Rapporteur : Carole HERVAGULT

L'association BACH ACADEMIE EN SEINE-EURE, créée en 2020, a pour objectif de promouvoir une animation musicale d'excellence autour des orgues. Elle est composée de représentants des paroisses concernées, des conservateurs et titulaires des orgues choisis et des représentants des communes concernées : Vernon, Les Andelys, Louviers, Val d'Hazey et Pont de l'Arche.

Pour la 6ème année consécutive, l'association organisera en 2026 un concert dans chaque commune.

La ville de Pont de l'Arche souhaite soutenir l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 € pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de valoriser les orgues de l'église Notre-Dame-des-Arts de Pont de l'Arche et de soutenir l'association Bach Académie en Seine-Eure et son action de promotion des orgues du territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ACCORDER une subvention de 250 € au profit de l'association BACH ACADEMIE EN SEINE-EURE au titre de l'année 2026
- DE DIRE que cette somme sera inscrite au BP 2026 (chapitre 65)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche

Richard JACQUET

